



Commission du développement des territoires

2212 - Développement local des bourgs-centres

Subventions de centralité urbaine (deuxième tranche 2013)

Rapport n° CP/2013/569

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

Dans le cadre des contrats de territoire et en vue de favoriser un aménagement harmonieux et durable du territoire, le Conseil Général a adopté une priorité partagée relative aux enjeux de centralité urbaine.

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention à ce titre, pour le territoire du Pays de Sainte Odile.

La politique de centralité urbaine vise à consolider l'armature urbaine du Bas-Rhin constituée de Strasbourg et des pôles secondaires de la CUS, ainsi que des villes-centres et des bourgs-centres du reste du Département.

Permettant notamment de bonifier le financement d'opérations d'investissement éligibles au titre des dispositifs thématiques du Conseil Général, les crédits correspondants visent d'une part à développer des fonctions de centralité assurées au profit de l'ensemble du territoire et, d'autre part, à combler des lacunes en termes d'équipements et de services.

Dans ce cadre, il vous est proposé de vous prononcer sur l'attribution d'une subvention pour l'opération détaillée en annexe, inscrite au contrat de territoire du Pays de Sainte Odile.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
36993	204-204142-30	820 000,00 €	493 984,00 €	120 000,00 €

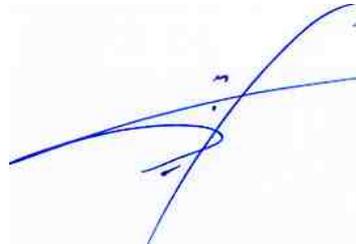
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la Ville d'OBERNAI une subvention de 120 000 €, conformément au tableau annexé, dans le cadre du volet de centralité urbaine du contrat de territoire du Pays de Sainte-Odile.

Le versement de cette subvention s'effectuera sur présentation et au prorata d'un état des dépenses correspondantes certifié par le comptable public.

Strasbourg, le 19/08/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL